



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### créations d'emploi

Question écrite n° 118979

#### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la teneur d'une étude relative aux emplois proposés dans les éco-activités, publiée en juillet 2011 par le centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Selon ses auteurs, il existe aujourd'hui dans ce domaine un réel décalage « entre les aspirations des étudiants et des concepteurs de programmes de formation d'un côté, et la réalité du marché de l'emploi de l'autre », à tel point qu'est évoqué une « bulle » des formations liées à l'environnement. Il apparaît par exemple que le nombre de personnes sans emploi s'accroît davantage dans le secteur environnemental que tous secteurs confondus. Il l'interroge dès lors sur les dispositions qu'envisage le Gouvernement afin de dynamiser la demande dans cette spécialité sur le marché du travail.

#### Texte de la réponse

L'analyse du marché du travail montre que sur la période 1997-2009, les offres d'emploi sur les métiers environnementaux ont crû de 10,5 % par an alors que les demandes n'ont crû que de 4,6 % par an. En outre, les offres d'emploi sur ces métiers environnementaux ont augmenté beaucoup plus rapidement (+ 10,5 %) que les offres tous métiers confondus (+ 1,1 %). A partir des données publiées par Pôle Emploi, on peut observer qu'« en 2009, la conjoncture fait chuter les offres d'emploi des métiers environnementaux de 11,6 %, moins rapidement que les offres tous métiers confondus (- 18 %) ». Le constat fait par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) dans sa publication de juillet 2011 est que les jeunes sortis des formations environnementales en 2004 ont rencontré en 2007, du fait de leur nombre important, proportionnellement plus de difficultés à accéder de façon rapide et durable à un emploi par rapport à l'ensemble des jeunes toutes formations confondues et ce, malgré une plus forte dynamique de l'emploi dans les métiers de l'environnement. Ce constat n'est pas nouveau puisqu'il rejoint celui déjà fait en 2009, à partir des mêmes sources de données (enquête génération 2004), par le Commissariat général au développement durable (CGDD) à savoir que « Les jeunes issus des formations environnementales ont mis plus de temps à accéder à l'emploi que ceux de l'ensemble des formations » (chiffres et statistiques n° 37 de mai 2009), tendance d'ailleurs confirmée en 2010 avec le constat que « les jeunes sortants des formations environnementales ont passé en moyenne plus de temps au chômage que ceux de l'ensemble des formations de même niveau » (publication : « le Point Sur » n° 45 mars 2010). Les résultats de l'enquête Génération 2007 (jeunes sortis de formations environnementales en 2007), en cours d'exploitation, devraient donner lieu à une publication du ministère d'ici le mois de juin 2012 et donner les tendances plus récentes. Pour analyser plus finement ces tendances, Pôle emploi a mis en place début 2011, deux enquêtes s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte pour caractériser le marché du travail des métiers de l'économie verte : une enquête auprès des employeurs, mettant en avant les spécificités de ces entreprises en matière de recrutement, de formation et de développement d'activités, et une enquête auprès des demandeurs d'emploi qui porte notamment sur les motivations d'une demande de métiers verts ou verdissants. Sur un plan plus général, le gouvernement est tout particulièrement attentif à l'évolution de l'emploi et en particulier à celui des jeunes et

des personnes qui en sont les plus éloignés. Le plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de l'économie verte, lancé depuis 2009 par le ministre en charge de l'écologie et du développement durable, a pour objectif de veiller, avec tous les acteurs économiques publics et privés, à renforcer les capacités de la France à opérer le tournant de l'économie verte. Un travail de fond est lancé dans ce cadre pour identifier les gisements d'emplois « verts » et les évolutions des métiers et des emplois d'un certain nombre de domaines d'activités dont certains connaissent déjà, ou vont connaître, des transformations importantes du fait de l'évolution des modes de consommation et de croissance. Si quelques nouveaux métiers vont émerger ou prendre une place accrue, ces mutations produiront des impacts positifs sur l'emploi (énergies renouvelables, bâtiment...) mais aussi et surtout une demande forte d'évolution des compétences dans certains secteurs (automobile, raffinage, chimie...). Ces mutations impliquent pour faciliter l'adaptation de tous les agents économiques aux nouveaux gestes professionnels et aux technologies du futur, une évolution volontariste d'adaptation sans précédent de tout l'appareil de formation professionnelle, initiale et continue, à tous les niveaux de qualification (enseignement professionnel et technologique, enseignement supérieur). A ce titre, l'intégration de compétences nouvelles en lien avec l'environnement et le développement durable dans les programmes de formation traditionnels constituent une voie de plus grand potentiel que la seule création de formations spécifiques nouvelles. C'est d'ailleurs ce à quoi s'attachent mes services, en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère du travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118979

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2012

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10463

**Réponse publiée le :** 7 février 2012, page 1095